



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°39 REUNION DU CABINET DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé, une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;

Le conseiller à la planification et à la prospective en mission hors du pays n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 1^{er} décembre 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 1^{er} décembre 2022 ;
3. Examen du cahier de charges pour la création d'un site internet de la Task-Force des politiques économiques et sociales.
4. Programmation du contrôle des programmes et projets sur le terrain ;
5. Examen des nouveaux tableaux de bord des programmes et projets extraits de la loi des finances (LDF)2022.
6. Divers.



3. Examen du cahier de charges pour la création d'un site internet de la task-Force des politiques économiques et sociales.

Le RPPR a démarré la réunion du 14 décembre 2022 par l'examen du point n° 3 pour tenir compte de la présence de monsieur Maurice KAYA-KAYA, chargé d'études, invité à présenter le dossier y relatif, en sa qualité de membre de la commission l'ayant élaboré.

Avant la présentation du dossier en examen, le RPPR a demandé que soit préalablement tranchée une question préjudicielle : Celle de savoir si le site internet, dont il faut adopter le cahier des charges, est celui de la Task-Force ou du RPPR.

Le débat qui s'est instauré a permis de préciser que la Task-Force et « la Représentation personnelle » sont deux entités distinctes avec chacune des missions et une structuration différentes.

Les données que chacune d'elles gèrent n'ont pas en tous points le même objet.

En définitive, le débat a mis en lumière la nécessité de disposer de deux sites différents : l'un pour le RPPR et l'autre pour la Task-Force.

Sur cette base, le RPPR a conclu en demandant que le travail d'élaboration des cahiers des charges se poursuive pour les deux sites et que l'on veille, le moment venu, à ce que le budget estimatif de 70 millions F CFA couvre la mise en place des deux sites.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 1^{er} décembre 2022.

Le compte-rendu de la réunion du cabinet du 1^{er} décembre 2022 a été adopté avec les amendements de fond et de forme du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 1^{er} décembre 2022.

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a rendu compte de l'unique décision prise lors de la réunion du 1^{er} décembre 2022.

A. Rappel de la décision

Poursuivre l'élaboration des tableaux de bord des programmes et projets extraits de la LDF 2022.

B. Exécution de la décision

Les projets de tableaux de bord des programmes et projets élaborés sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion de ce 14 décembre 2022.

4. Programmation du contrôle des programmes et projets sur le terrain.

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet, sur la base des informations obtenues du ministère chargé finances, a indiqué que plus de vingt (20) projets financés peuvent, dès à présent, faire l'objet de contrôle sur le terrain.

Il a également mentionné que les démarches entreprises en vue de l'obtention du financement des missions de contrôle des programmes et projets sur le terrain devraient aboutir dans les prochains jours.

Il a enfin suggéré, à la suite de la concertation avec quelques conseillers, que les missions sur le terrain démarrent à partir du 09 janvier 2023, pour tenir compte des fêtes de fin d'année.

Reprenant la parole, le RPPR a donné à comprendre que la proposition du calendrier énoncé par le directeur du cabinet n'est soutenable que si le financement de la mission n'est pas rendu disponible avant la fin de l'année. Au cas où les fonds pour la mission sont libérés avant la fin d'année, il n'y aura pas lieu de reporter le démarrage des descentes sur le terrain. Si, au cas où, les fonds pour la mission sont libérés avant la fin de l'année, il n'y aura pas lieu de reporter le démarrage des descentes sur le terrain.

Le RPPR a instruit le directeur du cabinet d'organiser des descentes sur le terrain pour le contrôle des programmes et projets, déjà financés en commençant par les villes de Brazzaville et Pointe- Noire, qui ont le plus grand nombre de programmes et projets.

Cette organisation doit être mise en place dès à présent, de sorte que les départs en mission, pour ces deux premières localités, s'effectuent dès le lendemain de la mise à disposition des fonds attendus.

5. Examen des nouveaux tableaux de bord des programmes et projets extraits de la LDF 2022.

Le RPPR a procédé à la correction de quelques projets de tableaux de bord en précisant notamment la démarche à suivre. Cette démarche consiste à faire correspondre les différentes actions à entreprendre aux objectifs (global et spécifiques) retenus et à mentionner pour chacune des actions des indicateurs des résultats attendus. Il est entendu que les indicateurs financiers font l'objet d'un enregistrement dans une colonne spécifique.

Le RPPR a demandé à chacun de tenir compte de ces corrections pour poursuivre l'élaboration des tableaux de bord qui constitueront la base de travail lors du contrôle sur le terrain.

6. Traitement des décisions du cabinet partiellement exécutées.

A l'invitation du RPPR, le conseiller aux politiques et programmes sociaux a rendu compte de l'Etat d'avancement des trois (3) décisions du cabinet qui sont en cours d'exécution.

Rappel des décisions

A.1. Poursuivre la rédaction des cahiers de charges liées à la création /ou en vue de la mise en place du site internet RPPR et de la Task-Force des politiques économiques et sociales (TFPES).

A.2. Poursuivre la préparation du contrôle des programmes et projets sur le terrain de sorte à le démarrer dès le lendemain de la mise à disposition des fonds.

A.3. Poursuivre l'élaboration des tableaux de bord de suivi-évaluation des plan, programmes et projets

Exécution des décisions

B.1. La commission de rédaction des cahiers de charges pour la création des sites web de la TFPEES du RPPR continue son travail.

B.2. Un dossier relatif au contrôle des programmes et projets sur le terrain est soumis à l'examen du cabinet à la réunion de ce 21 décembre 2022.

B.3. L'élaboration des tableaux de bord de suivi-évaluation des programmes et projets est toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun dossier n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 13heures 30.

Fait à Brazzaville, le 14 décembre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

